



Siège social : Bassin Nautique de l'Arpajonnais - 91290 LA NORVILLE  
contact-natation@cn-arpajonnais.fr  
TEL: 09 50 95 53 34

## **REGLEMENT INTERIEUR SECTION NATATION**

Le présent règlement fait l'objet d'une révision annuelle par les membres du bureau de la Section Natation. Il s'applique aux séances de natation et aux compétitions ayant lieu à la piscine de la Norville. Les adhérents doivent respecter le Règlement intérieur et la Charte de bonne conduite du Bassin Nautique de l'Arpajonnais (nommé ci-après BNA) et Gestionnaire de la piscine de la Norville.

### **Permanence du bureau**

Les lundis, mercredis et jeudis de 18 h à 19 h 30 au bureau CNA, à l'étage. Cette information est donnée à titre indicatif et en fonction de la disponibilité des membres **bénévoles** du Bureau.

### **Horaires des entraînements**

Les horaires définitifs sont affichés au tableau d'affichage du CNA dans le hall de la piscine, en début de saison. Les nageurs doivent être en tenue de bain sur le bord de la piscine pour le début de leurs cours.

**Les parents ne doivent pas aller au-delà des douches collectives.**

### **Matériel**

**Le port du bonnet est obligatoire.**

Le port du caleçon est interdit, seul le maillot de bain ne dépassant pas la mi-cuisse est autorisé.

Les lunettes de piscine sont conseillées pour toutes les activités de nage.

Les sacs sont interdits sur le bord du bassin, les filets contenant l'équipement du nageur sont autorisés.

L'entraîneur a autorité pour imposer un rangement de matériel en fin de séance aux nageurs.



### **Contrôle d'accès aux locaux de la piscine**

Pendant les créneaux horaires ou les locaux de la piscine sont mis à disposition du CNA par le BNA, aucune personne étrangère au club n'a le droit de pénétrer dans l'enceinte de la piscine.

Les Membres du bureau ne pouvant pas être présents à tous les entraînements, nous demandons à tous les parents de nageurs présents dans le hall, d'être extrêmement vigilants lorsqu'ils ouvrent la porte de la piscine (qui ne peut pas s'ouvrir de l'extérieur).

Les vestiaires sont sous l'entière responsabilité des utilisateurs. Le bureau ne peut être tenu responsable en cas de disparition qu'elle qu'elle soit.

Quant à la fin d'un entraînement, le bassin est ouvert au public, les nageurs doivent libérer rapidement les vestiaires, pour ne pas retarder l'accès du public.

Inversement les nageurs doivent attendre l'évacuation complète du public pour accéder aux vestiaires.

### **Sécurité des jeunes enfants**

En aucun cas la responsabilité du CNA ou de la section Natation ne pourra être engagée avant et au-delà de l'heure d'entraînement de chaque nageur. Les parents doivent être présents à la fin des entraînements de leurs enfants.

Les enfants présents dans le hall de la piscine, sont sous la responsabilité de leurs parents.

Les entraîneurs s'assurent que les jeunes enfants repartent avec un parent, cependant, dans le cas particulier ou un entraîneur n'a pas de pause entre la fin d'un entraînement et le début du suivant, le Bureau fait appel aux parents présents à ces horaires pour mettre en place une surveillance jusqu'à ce que tous les jeunes enfants aient été récupérés par leurs parents.

### **Assurances**

Tous les adhérents doivent s'assurer que le nageur est pris en charge par son assurance responsabilité civile, dans la pratique de cette activité.

Le Bureau a pour mission de faire appliquer ce règlement. En cas de problème, toute contestation est à adresser au Responsable de Section qui décidera avec son Bureau des suites à donner.

Bonne nage au sein de la section Natation du CNA

[www.clubnautiquedelarpajonnais.fr](http://www.clubnautiquedelarpajonnais.fr)